

3. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT AL 829

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 18
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi seize juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le jeudi cinq juin deux mille vingt-cinq

PRESENT(E)S : 18

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Jean-Luc MERCERON, Génévieve NICOLAS, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Françoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 4

Sylvie GRENIER REPRESENTEE PAR Sarah CHEVALLIER
Amandine MENUZZO REPRESENTEE PAR Françoise TISSANDIER
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Marc REGNOUX
Vincent OUSLATI REPRESENTE PAR Matthieu PERONA

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 4

CYRILLE BEC
INGRID GIVRY
David GUASLARD
Yves JAOUEN

Secrétaire de séance : Sarah CHEVALLIER

Vu l'achat de la parcelle cadastrée AL 829, située allée du parc, d'une superficie d'environ 662 m², par l'EPF SMAF pour la commune en 2006,

Vu que cette parcelle appartient au domaine privé communal depuis son rachat à l'EPF SMAF par la commune en date du 4 mars 2019,

Considérant que cette parcelle avait initialement vocation à faire l'objet d'un aménagement à usage public, projet qui n'a finalement pas été réalisé,

Considérant que, bien qu'appartenant au domaine privé communal, cette parcelle est aujourd'hui laissée à l'usage du public, sans affectation concrète ni aménagement spécifique,

Considérant le nouveau projet de création d'environ 24 logements sociaux locatifs, à destination de personnes en situation de handicap psychique sur une partie de cette parcelle ainsi que sur la parcelle cadastrée AL 848 et comprenant également les accès aux riverains,

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 063-216302455-20250616-25D02_DELIB_041-DE

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser la situation juridique de ladite parcelle en constatant sa désaffectation de fait et en prononçant son déclassement du domaine public, condition préalable à toute cession éventuelle,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater la désaffectation de la totalité de la parcelle cadastrée section AL 829
- D'approuver le déclassement de la totalité de la parcelle cadastrée AL 829 du domaine public communal
- D'affirmer que la parcelle AL 829 relève désormais du domaine privé communal, permettant d'envisager la cession d'une partie de ladite parcelle dans le cadre du projet de création de logements, tandis qu'une autre petite partie sera conservée afin d'assurer le maintien d'un accès tant piéton que véhiculaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'exposé qui lui est fait

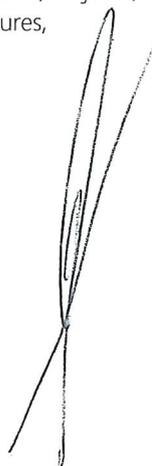
A L'UNANIMITE

Constata la désaffectation de la totalité de la parcelle cadastrée section AL 829
Approuve le déclassement de la totalité de la parcelle cadastrée AL 829 du domaine public communal
Affirme que la parcelle AL 829 relève donc désormais du domaine privé communal permettant d'envisager la cession d'une partie de ladite parcelle dans le cadre du projet de création de logements, tandis qu'une autre petite partie sera conservée afin d'assurer le maintien d'un accès tant piéton que véhiculaire

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 16 juin 2025
Le Maire,

MARC RÉGNOUX



Le secrétaire de séance,

